

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD174

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 23 TER

À l'alinéa 7, après la dernière occurrence du mot :

« un »,

insérer le mot :

« seul ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.